



DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

Entre la MAIRIE de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,

Et Monsieur ou Madame.....

Représentant de l'Association locale.....

TELEPHONE :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

LIEU DE DEPOT DU MATERIEL :

NATURE DU MATERIEL	QUANTITE	
	Disponible	Demandée
Tables (2m x 0,76 m)	61	
Bancs (Longueur 2 m)	110	
Barrières (2 m 50)	50	
Stands (3 m x 3 m)	100	
Grilles d'Exposition	30	

Pour avoir ce matériel, les Associations devront en faire la demande par écrit **3 semaines avant la date de la manifestation**. Si ce délai n'est pas respecté, des sanctions pourront être prises (refus de prêt de matériel).

La remise du matériel se fera en accord entre le représentant de l'association, désigné ci-dessus, et les services techniques (06 89 84 06 20), au minimum 4 jours avant la date de la manifestation.

IMPORTANT :

- Le matériel emprunté sera rendu dans les mêmes conditions,
- Le montage et le démontage du matériel sont à la charge de l'Association,
- Le matériel devra être mis à l'abri des intempéries.

En cas de détérioration, l'Association qui aura emprunté ce matériel sera seule responsable, et devra rembourser le matériel défectueux au prix de la réparation.

Fait à SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Le Responsable
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe déléguée

le

Mme Marie-Christine GOURBEYRE